



Financial Consumer
Agency of Canada

Agence de la consommation
en matière financière du Canada

Investir dans votre bien-être financier

MOIS DE LA LITTÉRATIE FINANCIÈRE



Demande de crédit : optez pour l'offre la plus intéressante

Il est arrivé à la plupart d'entre nous de nous voir proposer des produits ou des services financiers que nous n'avons pas l'intention d'acheter. Ceux-ci étaient peut-être sous forme d'une assurance supplémentaire associée à notre carte de crédit ou prêt hypothécaire, ou bien d'une augmentation pré approuvée de la limite de crédit sur notre carte lorsque nous avons téléphoné à la banque pour parler d'autre chose. Vous avez peut-être été abordé dans un magasin et on vous a offert une carte de crédit avec des points de récompense, des cadeaux ou des rabais spéciaux. Et comme de plus en plus de Canadiens effectuent leurs opérations bancaires en ligne, les spécialistes du marketing traquent aussi nos activités sur nos téléphones.

Peu importe la façon dont l'offre vous est présentée, vous devez prendre une décision éclairée. Il existe des règles que les banques canadiennes doivent respecter pour faire en sorte que l'information qui vous est fournie soit claire, simple et non trompeuse. Mais il vous incombe aussi de vous assurer que vous comprenez bien ce que vous acceptez. Si ce n'est pas le cas, demandez des précisions. Si vous n'êtes toujours pas certain, songez à faire d'autres recherches ou à demander conseil à vos amis ou à votre famille.

Même s'il semble y avoir peu de risques, vous ne devez jamais vous sentir obligé de prendre une décision sur-le-champ.

Il est bon de connaître les conditions générales normalisées au moment de souscrire de nouveaux produits et services bancaires. **Par exemple, même si les banques doivent vous donner un préavis, elles peuvent poser les gestes suivants:**

- Fermer votre compte à tout moment;
- Augmenter votre taux d'intérêt à tout moment;
- Réduire votre limite de crédit à tout moment;
- Augmenter le montant de votre paiement minimum à tout moment;
- Imposer un taux d'intérêt de pénalité si vous omettez de faire des paiements;
- Vous facturer des frais pour fermer votre compte.



Financial Consumer Agency of Canada
Agence de la consommation en matière financière du Canada

Investir dans votre bien-être financier

MOIS DE LA LITTÉRATIE FINANCIÈRE



De plus, si vous avez une carte de crédit, il est important de savoir qu'on pourrait vous offrir des produits ou des services supplémentaires comme l'assurance de solde de carte de crédit. Moyennant des frais mensuels, ce type d'assurance couvre la totalité ou une partie du solde de votre carte de crédit si vous tombez malade, perdez votre emploi ou perdez la vie. Cela dit, cette couverture ne convient pas à tout le monde. Par exemple, si vous êtes étudiant et que vous travaillez à temps partiel, vous pourriez ne pas être admissible aux prestations en cas de perte d'emploi.

En fin de compte, les banques doivent obtenir votre permission avant de vous vendre ou fournir quelque produit ou service financier que ce soit. Magasinez et essayez de trouver la meilleure offre qui répond à vos besoins. L'ACFC met à votre disposition en ligne des outils de sélection et de calcul financiers pour vous aider dans vos recherches.

Pour plus de détails, visitez canada.ca/mois-de-la-litteratie-financiere.